

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018

Publication : 21/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

**N°2018-168****Extrait du registre des délibérations de  
la Communauté de Communes canaux  
et forêts en Gâtinais****Séance du 18 Décembre 2018****Objet: Urbanisme- Engagement de la déclaration de projet et de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Varennes-Changy****Date de la convocation : 13 Décembre 2018****Nombre de délégués**

- en exercice : 56 - votants : 55 - présents : 49

L'an deux mille dix-huit, le 18 Décembre, à 19 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Escalé à Varennes-Changy, sous la présidence de Monsieur Albert FEVRIER.

**Étaient présents :** Madame Lysiane CHAPUIS, Monsieur Jean-Marc POINTEAU, Monsieur Claude GERMAIN, Monsieur Jean-Jacques MALET, Monsieur François JOURDAIN, Monsieur Ivan PETIT, Monsieur Alain GRANDPIERRE, Monsieur Dominique DAUX, Madame Isabelle ROBINEAU, Monsieur Gérard BEAUDOIN, Madame Véronique FLAUDER-CLAUS, Monsieur Patrice RAVARD, Madame Isabelle FRANCOIS, Monsieur Bernard BANNERY, Madame Marie-Laure BEAUDOIN, Monsieur André POISSON, Monsieur Pierre MARTINON, Monsieur Albert FEVRIER, Madame Evelyne GERMAIN, Madame Valérie MARTIN, Monsieur Daniel TROUPILLON, Madame Josette MAILLET, Monsieur Gérald BAKAES, Monsieur Alain THILLOU, Monsieur Yves BOSCARDIN, Monsieur Alain GERMAIN, Monsieur Jack LOQUET, Monsieur André PETIT, Madame Marie-Christine FONTAINE, Mesdames Eliane COGNOT, Gratiane DES DORIDES, Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE, Monsieur Jean-Loup OUDIN, Monsieur Xavier RELAVE, Monsieur Guy BAILLEUL, Monsieur Thierry BOUTRON, Monsieur Claude FOUASSIER, Monsieur Richard SENEGAS, Monsieur Alain DEPRUN (suppléant de Madame Brigitte LEFEBVRE), Monsieur Patrick LEBRUN, Monsieur André JEAN, Madame Véronique MANTECON, Monsieur Patrice VIEUGUE, Monsieur Yves SOCHAS, Madame Evelyne COUTEAU, Monsieur Joël DAVID, Madame Josseline TURBEAUX, Monsieur Bernard MOINEAU, Madame Christiane BURGEVIN.**Absents excusés :** Madame Marie-Louise CANAULT donnant pouvoir à Monsieur François JOURDAIN, Monsieur Philippe POIRIER, Madame Karine PERRET donnant pouvoir à Madame Valérie MARTIN, Monsieur Alain HECKLI donnant pouvoir à Monsieur Alain GERMAIN, Monsieur Philippe MOREAU donnant pouvoir à Monsieur Alain GRANDPIERRE, Madame Brigitte LEFEBVRE suppléée par Monsieur Alain DEPRUN, Monsieur Yohan JOBET donnant pouvoir à Monsieur Patrick LEBRUN, Monsieur Arnaud CORABOEUF donnant pouvoir à Monsieur Albert FEVRIER.**Absents :** /**Secrétaire:** Monsieur François JOURDAIN

Formant la majorité des membres en exercice.

\*\*\*\*\*

Un projet d'aménagement d'un parc de panneaux photovoltaïques au sol est porté par EDF sur des parcelles propriété de la société d'autoroute, à Varennes Changy. La mise en œuvre de ce projet nécessite de lancer une procédure de mise en compatibilité du PLU de la commune et de déclaration de projet.  
C'est à la communauté de communes qu'il incombe de conduire cette procédure.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-54 à L.153-59, L.300-6 et R.153-15.

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Varennes-Changy en date du 12 décembre 2008 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Entendu l'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **D'ENGAGER** la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Varennes-Changy relative au projet de centrale solaire photovoltaïque porté par EDF Renouvelables, conformément aux articles L.300-6, L.153-54 à 153-59 du Code de l'Urbanisme et ce, dans le respect des principes énoncés à l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme.
- **DE CONSULTER** les services de l'Etat, le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de SCOT, la Région, le Département, et les organismes mentionnés aux articles L132-7, L132-9, L132-12 et L132-13.
- **D'AUTORISER** le Préfet à engager l'enquête publique unique relative d'une part à la demande d'un permis de construire en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Varennes-Changy et d'autre part à la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Varennes-Changy.
- **Dit** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget

- **DE DONNER** autorisation au Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration de ce document.
- De solliciter l'Etat pour l'attribution d'une DGD Urbanisme pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision allégée.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais et en mairie de Varennes-Changy durant un mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Le Président de la Communauté  
Albert FEVRIER

